

JOURNAL DE MONACO

JOURNAL HEBDOMADAIRE

Bulletin Officiel de la Principauté

PARAISANT LE MARDI

ABONNEMENTS :

MONACO — FRANCE — ALGERIE — TUNISIE
 Un an, 12 fr. ; Six mois, 6 fr. ; Trois mois, 3 fr.
 Pour l'ÉTRANGER, les frais de poste en sus.
 Les Abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

DIRECTION et REDACTION :

au Ministère d'Etat

ADMINISTRATION :

à l'Imprimerie de Monaco, place de la Visitation.

INSERTIONS :

Réclames, 50 cent. la ligne ; Annonces, 25 cent.
 Pour les autres insertions, on traite de gré à gré.

S'adresser au Gérant, place de la Visitation.

SOMMAIRE.**MAISON SOUVERAINE :**

Voyage en Espagne de S. A. S. le Prince.
Réponses de S. A. S. le Prince aux vœux présentés à l'occasion de la Saint-Albert par S. Exc. le Ministre d'Etat et par M. le Secrétaire d'Etat, Directeur des Services Judiciaires.

PARTIE OFFICIELLE :

Ordonnance Souveraine portant nomination du Colonel Commandant Supérieur de la Compagnie des Carabiniers du Prince et de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers.
Ordonnance Souveraine portant nomination d'un Secrétaire-Ordonnateur du Bureau des Marguilliers de la Paroisse Saint-Martin.
Ordonnance Souveraine nommant un Commis à la Trésorerie Générale.
Ordonnance Souveraine déclarant close la Session ordinaire du Conseil National.

CONSEIL NATIONAL :

Compte rendu de la séance du 17 novembre 1919 (En annexe).

AVIS ET COMMUNIQUÉS :

Comité Consultatif des Travaux Publics.
Lycée de Monaco.

ECHOS ET NOUVELLES :

Fête donnée par la Société Chorale l'Avenir.
Etat des jugements du Tribunal Correctionnel.

LA VIE ARTISTIQUE :

Concert Classique.

MAISON SOUVERAINE**Voyage en Espagne de S. A. S. le Prince.**

S. A. S. le Prince est parti de Paris le 14 novembre dans la soirée, se rendant à Madrid pour assister à la Conférence Internationale pour l'Exploration Scientifique de la Méditerranée.

L'accompagnaient : S. A. S. Madame la Duchesse de Valentinois, Sa petite-fille ; M. le Général Comte de Pélaçot et M. le Lieutenant de Vaisseau Bourée, Aides de Camp ; M^{lle} Amaury, Gouvernante de S. A. S. la Duchesse.

Le programme du voyage comportait un arrêt de 24 heures à San Sébastien.

A la gare frontière d'Irun, M. le Vice-Amiral Carranza, Aide de Camp de S. M. le Roi d'Espagne, était venu se mettre à la disposition de S. A. S. le Prince ; M. le Professeur Odon de Buen, Directeur de l'Institut Océanographique de Madrid, et une délégation de la Société d'Océanographie de Guipuzcoa étaient également venus à Sa rencontre pour Lui présenter leurs hommages.

LL. AA. SS. le Prince et Sa petite-fille se rendaient ensuite en automobile à San Sébastien où des appartements Leur avaient été réservés à l'hôtel Maria Cristina. Peu après, S. A. S. le Prince accordait audience aux personnalités dont les noms suivent :

M. le Marquis Suaznovar, Alcalde de San Sébastien ; MM. Pena et Agote, adjoints ; Commandant Jose Asensio, Commandant de la Marine ; le Marquis de Seoane, Président d'Hon-

neur de la Société d'Océanographie de Guipuzcoa, et divers membres de cette Société dont : MM. Sierra, président ; Salazar, Vidaguren, Barroja, Mercader, Abbé Sindoja, Bertrand, Birmingham, etc.

Vers 11 h. 1/2, S. A. S. le Prince, accompagné de Ses Aides de camp et des personnes précitées, se rendait au siège de la Société d'Océanographie de Guipuzcoa et en visitait les collections. Ensuite, LL. AA. SS. le Prince et Madame la Duchesse de Valentinois allaient à l'hôtel Continental où Elles présidaient un déjeuner de 44 couverts offert en Leur honneur par la Société d'Océanographie et par les Autorités locales. Y assistaient également : le Gouverneur de la Province, le Capitaine Général et un certain nombre de délégués à la Conférence de Madrid dont : MM. le Docteur Jules Richard, le Professeur Thoulet, le Professeur Joubin, Kerzoncuf, Amiral Leonardi Cattolica, ancien Ministre de la Marine italienne, Amiral Marchini, Professeur Grassi, etc., etc.

A l'issue de ce déjeuner, LL. AA. SS. le Prince et la Duchesse partaient en automobile pour se rendre au village de Guetaria où une très intéressante maison commune servant de refuge et d'abri aux pêcheurs vient d'être édifiée.

Le soir, S. A. S. le Prince offrait un dîner à l'hôtel Maria Cristina. Les convives étaient : M. l'Amiral Carranza, Aide de Camp de S. M. le Roi ; Général Rexach, Gouverneur Militaire, et Madame ; M. Mirallès, Gouverneur Civil, et Madame ; M. Mariano Suaznovar, Alcalde de San Sébastien ; Professeur Odon de Buen, Directeur de l'Institut Océanographique de Madrid ; Marquis de Seoane et M. Sierra, président d'honneur et président effectif de la Société d'Océanographie de Guipuzcoa ; Capitaine de frégate Asensio, Commandant de la Marine, et Madame ; M. Laffitte, président du Conseil provincial, et les personnes de la Suite de Son Altesse Sérénissime.

Le 16, à 9 h. 1/2 du matin, Leurs Altesses Sérénissimes retrouvaient à la gare la plupart des personnalités déjà citées qui étaient venues Les saluer avant le départ du train dans lequel un wagon spécial avait été mis à Leur disposition.

Vers 10 heures du soir, le train entra en gare de Madrid où S. A. S. le Prince était reçu par S. A. R. l'Infant D. Fernando, représentant S. M. le Roi ; LL. EE. Monsieur Sanchez Toca, Président du Conseil des Ministres ; Marquis de Lema, Ministre d'Etat ; Pidal, Grand Amiral de la Flotte ; Marquis de la Torrecilla, Grand Chambellan et Chef du Palais ; Comte Balny d'Avricourt, Ministre de Monaco ; M. Ramonet, Conseiller de la Légation, etc.

Leurs Altesses Sérénissimes étaient aussitôt conduites en voiture au Palais par S. A. R.

l'Infant D. Fernando et étaient aussitôt reçues par LL. MM. le Roi et la Reine Mère. Après un entretien intime, S. A. S. le Prince et Sa Suite furent installés dans les appartements dits de Charles III. S. A. S. la Duchesse de Valentinois et Sa Gouvernante occupaient les appartements dits du Duc de Gènes.

Le 17, à 11 heures du matin, S. M. le Roi venait chercher S. A. S. le Prince pour se rendre avec Lui à la séance d'ouverture de la Conférence Internationale pour l'Exploration Scientifique de la Méditerranée.

Cette séance avait lieu en grande solennité au Palais du Sénat où S. M. le Roi, revêtu de l'uniforme de Grand Amiral, prenait la présidence, ayant à Son côté S. A. S. le Prince qui portait l'uniforme de Contre-Amiral de la Marine Espagnole.

Sur l'estrade avaient pris place les délégués de l'Espagne, de la France, de l'Italie, de la Grèce, de Monaco, de l'Egypte, de la Turquie et de la Tunisie. Les représentants diplomatiques de ces mêmes pays assistaient à la cérémonie. Dans les tribunes, un grand nombre d'invités avaient été admis et une tribune spéciale avait été réservée à S. A. S. Madame la Duchesse de Valentinois.

Le premier discours fut prononcé par M. le Professeur Odon de Buen, Directeur de l'Institut Océanographique de Madrid. L'orateur donna une idée de l'importance de la conférence et rendit hommage à la pléiade d'hommes de science qui ont étudié la mer latine et dont un groupe important a eu l'honneur d'être réuni à Madrid en compagnie de S. A. S. le Prince de Monaco. Le Professeur Odon de Buen expliqua ensuite le caractère important de cette conférence, au cours de laquelle des décisions exécutoires allaient être prises et il termina en rendant hommage à S. M. le Roi dont l'appui aux hommes de science a toujours été si précieux.

S. Exc. le Ministre de la Marine souhaita en quelques mots la bienvenue aux délégués et principalement à S. A. S. le Prince de Monaco que la Marine Espagnole s'honore de compter parmi ses contre-amiraux. Il exprima enfin sa satisfaction de voir que l'Espagne avait été choisie pour une Conférence dont les travaux avaient un but si important au point de vue scientifique.

S. A. S. le Prince prononça ensuite le discours suivant :

Sire,
 Messieurs,

Il y a quelques années, j'avais la grande satisfaction d'exposer, devant une assistance espagnole très distinguée, la grandeur et la fécondité d'une science nouvelle à qui j'ai consacré les principaux efforts de mon existence. Et la compréhension facile d'une élite empressée reconnut aussitôt que la science de la mer n'attend que d'être évoquée pour distribuer à tous les peuples de nombreux

bienfaits, sans parler de la lumière qu'elle répandra sur l'Histoire du Monde. Déjà, les laboratoires et les instituts fondés sur quelques points du globe ont fait entrevoir, dans la mer, des richesses matérielles que l'ignorance d'autrefois n'exploitait pas ou qu'elle laissait gaspiller ; on peut croire que bientôt des lois conçues par l'instruction, la raison, le progrès et l'intérêt commun des peuples obtiendront pour l'Humanité un élargissement de son esprit et un accroissement de son bien-être, dont le souci devrait toujours présider à l'entente et aux résolutions des Gouvernements modernes.

Le Roi Alphonse XIII m'avait entendu et sa bienveillance vint aussitôt planer sur les vœux des savants espagnols. Les hommes d'Etat clairvoyants facilitèrent aux océanographes qu'Odon de Buen formait, l'extension de leurs moyens pour travailler. La marine militaire intervint largement. Et je viens de présenter à l'Institut de France le premier volume d'une œuvre d'océanographie que cette phalange déterminée a produite pour l'honneur de son pays dans la grande concurrence du travail, en même temps qu'elle fait entrevoir l'importance considérable de la place tenue par l'Espagne devant l'Océanographie européenne, avec ses côtes si largement exposées aux principales mers de notre continent.

Sans doute, le public éclairé de l'Espagne connaît les principales questions qui se posent dans l'étude des océans et dont quelques-unes se sont déjà fait partout une place dans l'enseignement. Les recherches des océanographes, rapprochées de la biologie générale, lui ont montré que la mer, après avoir été le berceau de la vie organique sur notre planète, est devenue le centre d'où rayonnèrent sur les continents les êtres dont la succession sur le domaine de l'atmosphère obéit depuis des millions d'années à la loi de l'évolution universelle comme l'avait fait pendant une période antérieure, bien plus longue, la succession des êtres marins.

Et les océanographes espagnols savent que cette loi explique merveilleusement la multiplication, à l'infini, des formes que la Géologie extrait, fossilisées, des entrailles de la Terre et qui, depuis celles des microbes jusqu'à celles qui conduisirent la vie organique à la force humaine, nous apparaissent comme des témoins jalonnant les transformations du monde vivant.

Mais, d'autre part, l'Italie, où le mouvement scientifique entraîne déjà l'Océanographie vers les développements qui lui sont réservés partout, l'Italie, depuis longtemps pourvue de laboratoires magnifiques, montre avec des interventions officielles autant que par le labeur de ses hommes scientifiques, la résolution formelle d'élever l'océanographie de la Méditerranée au-dessus des ténèbres où le domaine de cette mer garde encore tant de mystères concernant les lois naturelles qui l'ont formé.

Luzzati, Cattolica, Volterra, voici trois noms de ministres et savants auxquels, depuis 1910, l'océanographie de la Méditerranée est redevable de ses progrès avec la puissante protection de l'Etat et la valeur des savants italiens. L'Adriatique, les côtes de Libye, le détroit de Messine et d'autres régions ont été le théâtre de travaux qui ont provoqué la formation de savants remarquables. Et voilà comment s'explique la force avec laquelle se montre aujourd'hui la volonté de l'Italie en faveur du développement océanographique.

Enfin, c'est avec joie que les océanographes ont vu la France entrer dans l'association des Etats résolus à porter au rang qui leur est dû des travaux auxquels une pléiade de grands savants a déjà marqué sa place parmi les plus nobles et les plus utiles. La France, un peu lente jusqu'ici dans cette voie, semble vouloir maintenant contribuer brillamment à l'œuvre qui réunit désormais dans une forme internationale tant d'énergies et d'esprit scientifique, la France participe à l'exploration internationale de la Méditerranée, elle a en outre accepté l'invitation de l'Angleterre pour organiser l'étude de l'Atlantique.

Deux grands chalutiers reçoivent les aménagements voulus pour exécuter les travaux nécessaires dans l'Atlantique et dans la Méditerranée ; un crédit supplémentaire de deux cent mille francs vient d'être voté par la Chambre pour cela.

Des armateurs ont consenti à s'imposer des taxes pour fonder un budget de six cent cinquante mille francs. On le destine à plusieurs créations exigées par le développement de l'industrie de la pêche et la protection de cette immense richesse alimentaire.

Voilà aussi la Grèce, l'Egypte, la Tunisie qui acceptent de travailler avec nous sur le domaine de la Méditerranée.

Bientôt l'activité des industries et le progrès des idées auront acquis des forces nouvelles par l'union complète des Etats méditerranéens, amenés à une entente pour généraliser l'étude de cette mer suivant un programme régularisé.

Mais il serait injuste de ne pas signaler ici le rôle actif de M. Joubin, professeur à l'Institut Océanographique de Paris, et qui est devenu un lien entre les différents organes de notre Conférence jusqu'à l'heure présente où nous sommes unis étroitement dans un but profitable à nos pays respectifs, et glorieux pour la Science.

Je puis affirmer que je ne manquerai pas d'énergie pour justifier la considération que le « Conseil International de Recherches scientifiques », créé par la Conférence des Académies alliées et associées, vient de me témoigner en m'offrant dans son sein deux Présidences, celle de la Section d'Océanographie physique et celle de la Sous-Section d'Océanographie biologique. J'userai de toute l'influence que me donne ainsi une sœur spirituelle de la Société des Nations pour développer une Science qui renferme plus que les autres les éléments nécessaires au rapprochement des forces morales de l'Humanité. Car la surface des Océans forme un lien entre tous les peuples, un lien auquel tous cherchent à se rattacher ; la profondeur des mers est le centre de la vie organique, celui d'où nous venons tous comme les enfants de la même famille, comme les fruits innombrables d'une puissance colossale, comme les mondes qui circulent dans l'espace infini sont issus de grandes forces inconnues dans la fécondité qui constitue la loi universelle de la vie et de la mort.

Et je lèguerai aux serviteurs de la Science tout ce qu'une vie de travail aura pu m'apprendre pour le bien et l'union des hommes, qui trouveront dans l'élévation de l'esprit et la grandeur de la conscience le plus sûr moyen de vaincre le principe du mal, auteur des haines cruelles et vaines, des guerres inutiles entre les peuples que leur destinée ne conduit pas moins vers des buts inévitables.

Je pense que vous recevrez avec quelque intérêt les informations que je puis vous donner aujourd'hui sur une application que je fais de l'Océanographie à la protection des navires contre les mines que certains belligérants employèrent pendant la guerre allemande, et en violant les conventions spéciales établies entre les Nations civilisées. En Espagne, tout le monde connaît les catastrophes sauvages provoquées par l'emploi des mines libres qui furent lancées dans les centres les plus actifs de la navigation, sur l'Océan Atlantique, dans la Méditerranée ou dans la mer Baltique ; on a vu pendant plusieurs années ces mines atteindre les navires de toutes les nationalités, en allant les chercher partout, jusque dans les eaux des pays neutres. L'Espagne aussi en a cruellement souffert puisque ces engins criminels tuaient, sous son pavillon comme sous les autres, les femmes, les enfants et des êtres inoffensifs ou même utiles.

Mais ce danger ne finit pas avec la guerre : les mines sont construites de manière à flotter très longtemps, livrées aux courants de la mer dans des conditions qui rendent leur anéantissement à peu près impossible. Et sur l'Atlantique Nord, elles flottent par milliers.

Dans cette circonstance je me suis souvenu de mes premiers travaux d'océanographie qui furent consacrés à l'étude des courants de l'Atlantique Nord précisément, et qui avaient occupé les années 1885, 1886 et 1887, lorsque je pensais que cette étude devait se placer au commencement de ma carrière océanographique, à la base même de la science océanographique. Reprenant en 1918 les formules que m'avaient fournies ces travaux lointains, j'ai regardé avec un intérêt humanitaire les cartes que j'avais construites jadis et dont l'usage pendant une trentaine d'années m'avait confirmé l'exactitude. Depuis plusieurs mois, j'ai le bonheur de constater que la première œuvre scientifique de ma vie peut servir maintenant à supprimer une grande partie du mal infâme sur lequel les ennemis de notre civilisation avaient compté pour leur donner l'empire du monde.

L'étude des courants de l'Atlantique Nord, si fortement influencés par le courant de la Floride, montre que des mines libres placées dans la Manche, le golfe de Gascogne et sur les côtes occidentales de la Péninsule Ibérique tombe dans le cycle qui entraîne indéfiniment tout le flottage de l'Atlantique Nord. Elles descendent vers le Sud jusqu'aux Iles Canaries pour obliquer ensuite vers l'Ouest et gagner les Antilles. Elles visitent cet archipel et rejoignent le Courant de la Floride avec le Courant Equatorial qui les empêche de descendre vers l'Atlantique Sud.

Dès lors elles suivent la fortune des eaux du Golfe Mexicain portées en masse vers l'Europe dont elles baignent la côte occidentale. Le bord septentrional interne de ce cycle s'incline au Sud vers l'archipel des Açores qu'il enveloppe par l'Est en formant un tourbillon central où se groupe dans la mer des Sargasses le flottage de l'Atlantique Nord qui n'a pas été rejeté sur

les côtes européennes ou absorbé par les îles, ou qui n'a pas glissé hors du cycle par un filon qui s'échappe vers les côtes d'Irlande et de Norvège.

Car un certain nombre de mines revenues jusque vers la Manche, après avoir deux fois traversé l'Atlantique, obliquent alors à gauche, longent l'Irlande et l'Ecosse pour gagner les fjords de Norvège où elles rejoignent toutes celles placées dans la mer du Nord. Ensemble, elles suivent alors la côte norvégienne et vont se perdre dans les glaces de la mer polaire. Toutes les mines qui ne prennent pas ce chemin du Nord flotteront indéfiniment, portées sur le grand cycle de l'Atlantique tracé par ma carte de 1888 et qu'elles mettent environ quatre ans à parcourir.

La meilleure route qui puisse éloigner de ce risque la navigation transatlantique du Nord monte d'abord jusque dans le courant froid qui vient du Nord, c'est-à-dire jusque vers la latitude de 43° ; elle passe ensuite aux environs du Banc de Terre-Neuve et se confond depuis là avec le filon de courant froid qui longe la côte des Etats-Unis jusqu'au détroit de Floride. La navigation transatlantique du Sud doit contourner jusque vers la latitude du cap Vert le bord interne du cycle.

La dernière fois que la Commission internationale pour l'exploration de la Méditerranée s'est réunie, c'était à Rome et ce groupe océanographique, né sous de brillants auspices, aurait déjà maintenant réalisé le travail le plus utile sous l'impulsion d'une volonté civilisatrice internationale. Mais d'autres volontés qui suspendirent pendant cinq ans tout le bénéfice du progrès moral obtenu depuis quelques siècles dans l'Humanité, paralysèrent l'œuvre puissante de l'Océanographie en même temps que l'esprit scientifique par lequel les peuples sont détournés des mœurs primitives et barbares imprimées sur eux par leurs origines.

Aujourd'hui, les hommes éclairés qui cultivent les principes de la civilisation comprennent que le rétablissement d'un travail courageux peut seul réparer le mal profond causé à tous les niveaux de la société par la folie de ces dirigeants aveugles qui viennent de disparaître. Le travail seul peut réparer le bouleversement des consciences, le martyre des peuples, la ruine des territoires et rétablir l'influence des grands cerveaux qui éclairent le chemin de l'Humanité vers sa libération des servitudes imposées par l'ignorance.

Un impérieux besoin de regagner le temps perdu pour le progrès qui prépare des états nouveaux de l'esprit comme de la matière unit partout les serviteurs de la Science, qui veulent aujourd'hui assurer la défense de la raison contre les assauts d'un instinct sans culture. C'est pourquoi, au lendemain même de la catastrophe la plus grave jamais subie par le monde civilisé, on voit réunis ici des hommes plus résolus que jamais à poursuivre le seul idéal qui puisse justifier la nature supérieure de l'espece humaine, et plus certains que ce but est servi par l'amour du travail, le respect du droit et le culte de la paix.

Les Gouvernements et les savants de l'Italie et de l'Espagne se sont préoccupés, même pendant la guerre, de soutenir les intérêts de l'Océanographie, de l'étude capitale qui procurera la connaissance des lois auxquelles est soumis le domaine des mers. Ainsi l'esprit supérieur qui anime la vie intellectuelle de l'Humanité se lève enfin contre le vieil atavisme qui suggère encore à certaines puissances politiques le maintien des mœurs barbares pratiquées par les peuples durant la période mille fois séculaire où les consciences erraient sans lumière et sans guide à la surface d'un monde houleux.

Dans le chaos où furent jetées les sociétés humaines, un moment rendues aux passions cruelles de ceux qui rêvaient de conquêtes et de domination par l'empire du monde, élevons nos âmes plus haut que ces vaines ambitions : elles ont de plus nobles tâches à remplir en portant chaque jour un peu plus loin la limite des connaissances humaines.

Tous, nous voulons mettre en commun avec le nouveau groupe des océanographes espagnols nos espoirs et nos efforts. Nous voulons éclairer l'histoire, la nature et l'utilisation des océans, de ces espaces qui constituent le plus vaste domaine du monde vivant et qui renferment tant de forces matérielles pour le développement du bien-être des hommes, tant de lumière pour éclairer leur avenir.

Enfin S. M. le Roi clôtura les discours par l'allocution suivante :

Altesse Sérénissime,
Messieurs,

Il m'est très agréable de m'associer personnellement à cette belle fête de culture dans laquelle je vois réunis des Représentants éminents de Nations illustres, pour

réaliser une œuvre commune pour la Science et pour l'Humanité.

Soyez les bienvenus, Messieurs les Délégués des Etats Méditerranéens, dans ce noble tournoi où votre intelligence et votre expérience si avertie dans la science de la mer, traceront des orientations lumineuses et des enseignements féconds pour le progrès de cette branche si importante des connaissances humaines.

Je suis particulièrement satisfait de voir à votre tête S. A. S., le si éclairé Prince Albert de Monaco, mon ancien et excellent ami qui donne, comme vous, une nouvelle et haute preuve de son amour pour l'Espagne, en venant dans la Capitale de la Monarchie pour y concorder, avec nos Océanographes et ceux des autres pays méditerranéens, le plan de travaux qui doivent arracher ses secrets à la mer latine, aujourd'hui comme toujours, la route principale du Commerce et le centre où s'entrecroisent les courants civilisateurs des peuples.

En mon nom, et au nom de l'Espagne, je salue Votre Altesse très affectueusement, en même temps que j'applaudis, avec la plus vive admiration, l'œuvre si digne d'éloges d'investigation scientifique des mers, que, depuis de nombreuses années d'études persévérantes, vous réalisez, en ayant élevé à l'Océanographie un monument insigne qui perpétuera votre nom dans les générations futures.

Comme Chef de l'Armée et de la Marine Nationales, je m'enorgueillis de rappeler que Votre Altesse a partagé les études et les risques de la mer avec de brillants officiers espagnols sur les navires de ma Marine de guerre, dont vous honorez l'uniforme comme Contre-Amiral.

La Nation espagnole, à qui la Providence a départi dans le passé la haute mission de compléter les lignes de notre planète, par la découverte de nouvelles terres et de nouvelles mers que l'intrépidité et l'expérience de ses navigateurs a incorporées à la civilisation universelle, veut également se distinguer dans l'avenir par son enthousiasme et l'efficacité de ses études scientifiques marines, et surtout de la mer Méditerranée qui offre dans son histoire une source de poésie et renferme, dans ses profondeurs, un trésor d'enseignements.

Mon Gouvernement qui, accueillant avec sympathie le vote unanime des Conférences de Rome de 1914 et 1919, a convoqué cette docte réunion, suivra avec le plus vif intérêt vos délibérations, disposé à ce que vos sages résolutions aient toute l'efficacité possible et se convertissent en une splendide réalité.

Et cela contribuera, non seulement au progrès de la science océanographique, à l'histoire de laquelle vous allez ajouter de brillantes pages, mais aussi à l'augmentation de la richesse des peuples, qui peut si bien s'accroître par le développement des industries de la pêche solidement établies sur une base vraiment scientifique.

La Science attend beaucoup de vos doctes travaux si élevés, Messieurs les délégués, et sachez que, pendant que vous creusez de nouveaux sillons de lumière par vos délibérations, la sympathie et la considération de l'Espagne tout entière vous accompagnent.

A la fin de ce discours, qui fut très applaudi, de nombreux vivats furent poussés en l'honneur du Roi et du Prince de Monaco.

Aussitôt la séance d'inauguration terminée, S. M. le Roi et S. A. S. le Prince rentraient au Palais.

Il y eut, après, un déjeuner intime à la suite duquel S. M. le Roi conduisit S. A. S. Madame la Duchesse de Valentinois dans les principaux appartements du Palais et Lui donna de nombreuses explications sur les souvenirs historiques et les collections d'art précieuses qui y sont contenus.

Vers 4 h., S. A. S. le Prince Se rendait à la première séance de la Conférence et prenait part à ses travaux. Les délégués constituèrent tout d'abord le Bureau central définitif de l'organisation internationale dont le fonctionnement n'avait eu jusqu'à présent qu'un caractère provisoire. La Présidence effective en fut votée par acclamations à S. A. S. le Prince.

Le soir, un diner intime avait lieu au Palais et la soirée se terminait par une représentation cinématographique.

Le 18 novembre, S. A. S. le Prince était convié à un déjeuner donné en Son honneur par

S. Exc. M. Alapetite, Ambassadeur de France. Assistaient à ce déjeuner : l'Amiral Pidal, Capitaine Général de la Flotte ; le Professeur Odon de Buen, l'Amiral Leonardi Cattolica ; l'Amiral Florez, Ministre de la Marine ; le Comte Balny d'Avricourt, le Docteur Richard ; MM. Joubin et Kerzoncuf, délégués français ; Général Comte de Pélacot, etc.

Des toast furent portés par S. Exc. l'Ambassadeur et le professeur Odon de Buen en l'honneur de S. A. S. le Prince dont les éminents travaux voient une nouvelle consécration dans la manifestation scientifique internationale actuelle.

Le Prince répondit en remerciant et en exprimant l'espoir de voir la conférence produire non seulement l'union internationale par un travail en commun, mais aussi le rapprochement amical des travailleurs.

S. A. S. Madame la Duchesse de Valentinois, guidée par M. de Torres, Secrétaire Particulier de Sa Majesté, mis à Sa disposition pendant Son séjour, visita dans la matinée « l'Armeria » et les magnifiques écuries du Palais. Dans la journée, accompagnée de M^{lle} Amaury, Sa Gouvernante, de M. de Torres et de M. le Lieutenant de Vaisseau Bourée, Elle se rendait en automobile au magnifique Palais de l'Escorial dont Elle visitait les innombrables trésors historiques et artistiques.

Le 19 novembre, S. M. le Roi offrait une chasse à Son Altesse Sérénissime dans Son domaine de la Casa del Campo. Etaient conviés en outre : le Marquis de la Torrecilla, Duc d'Arion, Duc de Sotomayor, Comte de Villares, Comte de Pena Ramiro, D. Enrique Careaga, Comte de Merceda et M. Bourée.

A l'issue de cette très belle journée de chasse, S. A. S. le Prince Se rendait comme les jours précédents au siège de la Conférence pour prendre part aux travaux.

S. A. S. Madame la Duchesse de Valentinois, sur la gracieuse invitation qui Lui avait été faite, quittait le Palais après le déjeuner avec S. M. la Reine Mère qui désirait Lui faire connaître l'Hôpital de la Croix Rouge Espagnole.

La Présidente de l'œuvre, M^{me} la Marquise de la Mina et M. le Docteur en chef Nogueras reçurent S. M. la Reine Mère et S. A. S. la Duchesse à Leur arrivée à l'Hôpital de San Jose y Santa Adela et leur en firent faire la visite.

S. A. S. Madame la Duchesse de Valentinois fut très vivement intéressée par la perfection des installations de cette institution modèle et, en souvenir de Sa visite, Elle fit à l'œuvre un don de 500 pesetas dont la Présidente Lui exprima toute sa gratitude.

La soirée se termina par un diner à la Cour, donné en l'honneur de S. A. R. l'Infante Isabelle dont c'était le jour de fête.

Le 20 novembre dans la matinée, la Conférence clôtura ses travaux après avoir ratifié à l'unanimité un programme d'explorations en commun de la Méditerranée par des navires spéciaux.

La centralisation des travaux sera faite au Musée Océanographique de Monaco sous la Présidence effective de S. A. S. le Prince, comme on le sait déjà. M. le Docteur Jules Richard, Directeur du Cabinet scientifique de Son Altesse Sérénissime, a été nommé Secrétaire Général de cette organisation internationale.

Dans la journée, LL. AA. SS. le Prince et Madame la Duchesse de Valentinois furent conviés par LL. MM. le Roi et la Reine Mère à assister du balcon du Palais au défilé des trou-

pes de la garnison de Madrid qui rentraient d'une manœuvre.

Le soir, un grand diner de gala de 70 couverts avait lieu au Palais en l'honneur de S. A. S. le Prince et des membres de la Conférence. S. M. le Roi avait à Sa droite S. A. R. l'Infante Isabelle et à Sa gauche S. A. S. Madame la Duchesse de Valentinois. S. M. la Reine Mère avait à Sa droite S. A. S. le Prince et à Sa gauche S. A. R. l'Infant D. Fernando. En outre des membres de la Conférence, plusieurs membres du Corps diplomatique des pays représentés avaient été invités ainsi que les Ministres de la Marine, de l'Instruction Publique, les personnes de la suite, etc.

Avant la soirée, S. M. le Roi avait fait remettre à S. A. S. Madame la Duchesse de Valentinois les insignes de l'Ordre de Marie-Louise et avait daigné conférer à M. le Général Comte de Pélacot le Grand Cordon de l'Ordre l'Isabelle la Catholique et à M. le Lieutenant de Vaisseau Bourée, la Croix de Commandeur du même Ordre.

S. A. S. le Prince avait conféré le Grand Cordon de Son Ordre à M. le Vice-Amiral Carranza et les insignes de Grand-Officier à M. de Torres.

Le 21 novembre après le déjeuner, S. A. R. l'Infante Isabelle venait prendre S. A. S. Madame la Duchesse de Valentinois et Lui faisait successivement visiter le palais du Pardo et la Manufacture royale de tapisseries.

Vers 5 h. 1/2, S. A. S. le Prince recevait des délégations de l'Académie des Sciences et du Musée d'Histoire naturelle.

La soirée se terminait par un gala donné au théâtre en l'honneur de S. A. S. le Prince et des membres de la Conférence. S. A. S. le Prince avait pris place dans la loge de LL. MM. le Roi et la Reine Mère ; S. A. S. la Duchesse était dans la loge de S. A. R. l'Infante Isabelle.

A l'issue de la représentation, Leurs Majestés reconduisirent Leurs Altesse Sérénissimes au Palais.

Le 22 novembre était la date fixée pour le départ. A 8 h. 1/2 du matin, LL. MM. la Reine Mère et le Roi venaient dans les appartements privés de Leurs Altesse Sérénissimes pour Leur dire au revoir et Leur souhaiter bon voyage. S. M. le Roi prenait ensuite Ses hôtes dans Sa voiture et Les conduisait à la gare où les principaux dignitaires de Sa Maison s'étaient également réunis pour saluer S. A. S. le Prince. Le départ avait lieu à 9 heures.

Le programme du voyage de retour comportait un premier arrêt à S. Sébastien. S. A. S. le Prince y arrivait à 8 h. 30 du soir et était reçu par le Gouverneur Civil, le Commandant de la Marine et quelques autorités venues à Sa rencontre.

Le lendemain matin, Son Altesse Sérénissime avait un assez long entretien avec diverses personnalités venues pour Le saluer avant Son départ et notamment avec M. l'Abbé Sindoja, un des fondateurs du Refuge des pêcheurs de Guetaria, auquel Son Altesse Sérénissime faisait remettre un don de mille pesetas pour cette œuvre si intéressante.

Le 23 dans la soirée, S. A. S. le Prince arrivait à Bordeaux où Il était salué par Son Consul M. le Docteur Woolonghan. Enfin, le 24 à 9 heures du soir, LL. AA. SS. le Prince et Madame la Duchesse de Valentinois avec Leur suite arrivaient à Paris.

Au moment de Son départ de Saint-Sébastien pour Bordeaux, S. A. S. le Prince a adressé

à S. M. le Roi d'Espagne le télégramme suivant :

Saint-Sébastien, 23 novembre 1919.

Sa Majesté le Roi d'Espagne, Madrid.

Avant de quitter l'Espagne, je remercie encore Votre Majesté pour l'accueil grandiose qu'Elle vient de faire à mon œuvre et à mes collaborateurs ; aussi pour les témoignages d'amitié dont la Famille Royale m'a comblé ainsi que la Duchesse de Valentinois.

ALBERT.

Sa Majesté a répondu :

Madrid Palacio, 29 novembre 1919.

Prince de Monaco, 10, avenue Wilson, Paris.

Je remercie de tout mon cœur Votre Altesse de Son aimable message et je La prie de pardonner le retard involontaire de ma réponse. Nous avons été ici tous enchantés de Votre visite à Madrid où Vous avez laissé, ainsi que la Duchesse de Valentinois, un si bon souvenir. Mille amitiés affectueuses.

ALFONSO R.

Réponses à des télégrammes de vœux.

En réponse aux vœux qui avaient été présentés à S. A. S. le Prince par S. Exc. le Ministre d'Etat à l'occasion de la fête de la Saint-Albert, Son Altesse Sérénissime a fait adresser à Son Excellence le télégramme suivant :

*Aide de Camp Prince de Monaco
à Ministre d'Etat.*

Le Prince a été heureux de recevoir l'expression des sentiments que Lui manifestent par votre entremise les Fonctionnaires de la Principauté. Son Altesse Sérénissime vous prie de leur témoigner Sa reconnaissance pour leur assiduité dans l'exécution de leur devoir, ils suivront certainement toujours votre exemple.

S. A. S. le Prince a également fait répondre à l'adresse de vœux remise par M. le Secrétaire d'Etat, Directeur des Services Judiciaires :

Paris, 17 novembre, 12 h. 10.

*Secrétaire Prince Monaco & Secrétaire d'Etat,
Directeur des Services Judiciaires, Monaco.*

Très touché du télégramme que vous Lui avez adressé au nom du Corps Judiciaire, le Prince vous en remercie sincèrement et réitère à chacun l'assurance de Son estime et de Ses meilleurs sentiments.

PARTIE OFFICIELLE

ORDONNANCES SOUVERAINES

N° 2788.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. le Colonel Roubert, Jacques-Honoré, ancien Commandant de la 4^{me} Brigade d'Infanterie de l'Armée Française, est nommé Colonel Commandant Supérieur de la Compagnie de Nos Carabiniers et de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, en remplacement de M. le Colonel Lemoël, décédé.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le vingt-cinq novembre mil neuf cent dix-neuf.

ALBERT.

Par le Prince :
*Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.*

N° 2789.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les Ordonnances des 15 avril 1857, 27 décembre 1887, 8 octobre 1904 et 13 juin 1907, sur le Conseil de Fabrique et les Bureaux des Marguilliers ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Simon Bertoni est nommé Secrétaire-Ordonnateur du Bureau des Marguilliers de la Paroisse Saint-Martin, en remplacement de M. Henri Vatrican, démissionnaire.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le vingt-cinq novembre mil neuf cent dix-neuf.

ALBERT.

Par le Prince :
*Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.*

N° 2791.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance du 10 juin 1913 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

M. Scotto Antoine-Louis-Ange est nommé Commis à la Trésorerie Générale des Finances (Tableau A, Catégorie D, de l'Ordonnance du 10 juin 1913).

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le vingt-sept novembre mil neuf cent dix-neuf.

ALBERT.

Par le Prince :
*Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.*

N° 2793.

ALBERT I^{er}

PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les articles 25 et 26 de la Loi Constitutionnelle du 5 janvier 1911 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

La session ordinaire du Conseil National, ouverte le 17 novembre 1919, est déclarée close.

ART. 2.

Notre Secrétaire d'Etat, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'Etat sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné à Paris, le premier décembre mil neuf cent dix-neuf.

ALBERT.

Par le Prince :
*Le Secrétaire d'Etat,
FR. ROUSSEL.*

AVIS & COMMUNIQUÉS

Comité Consultatif des Travaux Publics

Les dossiers des affaires à soumettre au Comité Consultatif des Travaux Publics, qui se réunit le premier mardi de chaque mois, devront parvenir au Ministère d'Etat au moins dix jours avant la réunion mensuelle.

Passé ce délai, l'examen des projets sera reporté à la prochaine séance.

Lycée de Monaco

A l'occasion des fêtes de Noël et du Nouvel An, les classes seront suspendues du 25 décembre inclus au 3 janvier inclus. Les élèves sortiront le mercredi 24 décembre, après les classes du soir, et rentreront le lundi matin 5 janvier, à 8 heures.

ÉCHOS & NOUVELLES

La Société chorale l'*Avenir* a donné, mercredi soir, dans les salles de l'Hôtel Majestic, une fête en l'honneur de ses membres honoraires, qui a obtenu le plus vif succès.

Au cours du concert auquel assistaient M. Palmaro, Conseiller de Gouvernement pour les Finances, représentant le Gouvernement Princier, et M. Reymond, Maire de Monaco, un souvenir a été remis à M. Nef, directeur de la Chorale, à l'occasion de sa nomination dans l'Ordre de Saint-Charles. M. Nef a exprimé sa gratitude à l'égard de S. A. S. le Prince et remercié les membres de la Société l'*Avenir* en termes d'une éloquence émouvante et chaleureuse.

Dans son audience du 25 novembre 1919, le Tribunal correctionnel a prononcé les jugements suivants :

P. C., colporteur, né le 14 mai 1864, à Messimy (Ain), sans domicile fixe. — Infraction à l'arrêté d'expulsion : vingt jours de prison et 16 francs d'amende.

B. A.-M., musicien ambulant, né le 24 avril 1873, à Marseille, demeurant à Monaco. — Infraction à l'arrêté d'expulsion ; six jours de prison et 16 francs d'amende.

F. L.-C., commerçant, né le 16 août 1877, à Monaco, y demeurant. — Abus de confiance : 100 francs d'amende, 693 fr. 80 envers la partie civile.

LA VIE ARTISTIQUE

CONCERT CLASSIQUE

La célèbre Ouverture du *Songe d'une nuit d'Été* était inscrite en tête du programme du dernier Concert Classique. Il est de bon ton, aujourd'hui, d'affecter une condescendance dédaigneuse à l'égard de Mendelssohn. A vrai dire, le maître romantique ne peut point se ranger parmi les demi-dieux de qui la puissance défie l'outrage des ans. Mais il méritera toujours de séduire par la noblesse de son inspiration et par l'élégance recherchée de son écriture. L'orchestre, sous la direction de son chef éminent, a bien mis en valeur le charme et la fierté d'un talent auquel il n'a peut-être manqué que la souffrance pour atteindre au génie.

La *Symphonie en Sol mineur* du compositeur russe Kalinnikow est une œuvre d'une riche et brillante coloration. Elle s'impose à l'esprit par le caractère exotique qui se dégage autant des thèmes profondément originaux que des harmonies fondées fréquemment sur des modes grecs anciens. L'emploi de ces gammes inhabituelles à nos oreilles contribue à donner à cette composition un charme nostalgique. La grâce domine dans les deux premiers

mouvements, tandis qu'au troisième, une phrase d'une mélancolique pureté passe en un souple dessin des hautbois aux flûtes et aux clarinettes. Le finale, d'un éclat peut-être un peu extérieur, couronne brillamment cette captivante partition.

A ces harmonies volontiers malades, à ces violentes colorations succédait l'impérissable et délicate architecture du *Cinquième Quatuor* de Beethoven. Avec elle nous rentrons dans le monde intérieur. Dans la série des quatuors, le cinquième, ou quatuor en La majeur, doit être rangé dans la première époque, celle où Beethoven subit encore l'influence de son maître, Johann Albrechtsberger, et de ses prédécesseurs Haydn et Mozart. C'est ainsi que le style du *Minuetto* rappelle celui de Haydn (en La majeur). Beethoven devait par la suite marquer profondément à son empreinte ce mode d'expression musicale. On sait que, sorti vers le milieu du XVIII^e siècle de la combinaison du « Concert » et du « Madrigal accompagné », le quatuor s'est d'abord présenté sous la forme du Prélude et de la Fugue pour revêtir chez Albrechtsberger celle de la Sonate qu'il conserve définitivement. Mais le Maître de Bonn l'amène à son complet développement par l'importance qu'il donne à la forme cyclique et par les changements qu'il apporte dans la forme des mouvements. Le *Thème et Variations* ont été rendus au dernier Concert avec un sens musical, une précision, une délicatesse qui ont valu à M. Jehin, et aux artistes qu'il a tenu à associer à son succès, une longue et enthousiaste ovation.

Tandis que les quatuors expriment les grands mouvements de l'âme, les conflits des sentiments, la passion en un mot, c'est l'impression concrète, la réaction nerveuse que s'applique à saisir et à exprimer l'auteur du *Prélude à l'après-midi d'un Faune*. Ce n'est point l'univers saisi et fixé par l'intelligence humaine qui se reflète dans sa musique, mais la complexité mouvante de la vie, le devenir ininterrompu. Avec le symbolisme, Debussy rejette la pensée analytique pour tenter une adaptation intuitive de l'être sentant au monde extérieur. De même que le poète dont il s'inspire a brisé les cadres trop stricts de la syntaxe pour donner au mot une valeur évocatrice, une force de rayonnement propres, de même il rompt avec les règles traditionnelles, substitue à la gamme majeure, base de la musique occidentale, la variété des gammes venues d'Orient et s'affranchit du principe classique de la tonalité. Ainsi, par des procédés analogues à ceux de l'écrivain, il transpose en musique la subtile sensualité du poème :

Ces nymphes, je les veux perpétuer.
Si clair,
Leur incarnat léger, qu'il voltige dans l'air
Assoupi de sommeils touffus.

Rien ne pose, rien ne pèse dans cette délicate inspiration.

Aimai-je un rêve,

continue le Faune. Et la musique nous laisse, en effet, à mi-chemin du rêve et de la réalité, bercés en quelque sorte sur des brumes lumineuses. Une tendresse mélancolique s'égrène aux notes de la flûte. L'orchestre frissonne ou s'attarde en de voluptueuses langueurs, si transparent, si aérien qu'on dirait la grappe aux doigts du demi-dieu :

Ainsi, quand des raisins j'ai sucé la clarté,
Pour bannir un regret par ma feinte écarté,
Rieur, j'élève au ciel d'été la grappe vide
Et, soufflant dans ses peaux lumineuses, avide
D'ivresse, jusqu'au soir je regarde au travers.

Une interprétation souple, nuancée, lumineuse, savamment adaptée à cet art d'impressions fuyantes et de contours changeants, a soulevé de nouveau l'enthousiasme de la salle qui a longuement acclamé M. Jehin et son orchestre.

La *Deuxième Polonaise* de Liszt, d'inspiration fière et d'allure fouguese, a terminé brillamment cette séance aussi intéressante par la qualité que par la variété des œuvres qui en composaient le programme.

M. C. T.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le trois juin mil neuf cent dix-neuf, dont expédition, transcrite au Bureau des hypothèques de Monaco le vingt et un juin mil neuf cent dix-neuf, volume 139, numéro 7, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe général des Tribunaux de la Principauté,

M. William-Turner DANNAT, citoyen des États-Unis d'Amérique, artiste-peintre, commandeur de la Légion d'Honneur, demeurant à Paris, avenue de Villiers, n° 45, a acquis :

De M. Charles GAVOTY, propriétaire-rentier, demeurant à Marseille, rue Armenty, n° 9,

Deux villas, situées à Monaco, quartier de Monte-Carlo, avenue de la Costa où elles ont leur entrée, dénommées : l'une « Villa Graziella » et l'autre « Villa Esmeralda » détachées d'une plus grande propriété connue sous le nom de « Château de Plaisance », élevées chacune d'un étage sur rez-de-chaussée et sous-sol, ensemble le terrain sur lequel les dites villas reposent et qui en dépend, y compris le sol de l'escalier y donnant accès, le tout porté au plan cadastral sous les numéros 76, 77 et 78 partie de la section D, confinant dans son ensemble : vers l'est, à la villa Bijou ; vers le sud, à l'avenue de la Costa ; vers l'ouest, à la villa de la Costa et vers le nord, au surplus de la propriété de M. Gavoty.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de cent quarante mille francs, ci. 140.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur les immeubles vendus, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le deux décembre mil neuf cent dix-neuf.

Pour extrait :

Signé : ALEX. EYMIN.

Étude de M^e Alexandre EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le dix-huit juin mil neuf cent dix-neuf, dont expédition transcrite au Bureau des hypothèques de Monaco le sept juillet mil neuf cent dix-neuf, volume 189, numéro 10, a été déposée ce jourd'hui même au Greffe général des Tribunaux de la Principauté,

M. William-Turner DANNAT, citoyen des États-Unis d'Amérique, artiste-peintre, commandeur de la Légion d'Honneur, demeurant à Paris, avenue de Villiers, numéro 45, a acquis :

De M. Charles GAVOTY, propriétaire-rentier, demeurant à Marseille, rue Armenty, n° 9,

Une propriété, située à Monaco, quartier de Monte-Carlo, lieu dit La Costa, comprenant une villa connue sous le nom de *Château de Plaisance*, élevée de deux étages sur rez-de-chaussée et sous-sol, ensemble le terrain sur lequel la construction repose et qui en dépend, le tout porté au plan cadastral sous les numéros 73 p., 78 p., 79 p. et 83 p. de la section D., confinant dans son ensemble : au midi, aux deux villas Graziella et Esmeralda, déjà acquises par M. Dannat de M. Gavoty, suivant contrat reçu par M^e Eymin, notaire soussigné, le trois juin mil neuf cent dix-neuf ; à l'est, à la villa Bijou, à un terrain appartenant à M. Gumbourg et à un chemin privé indivis entre ces deux dites propriétés ; au nord, au boulevard Peirera, sur lequel la propriété vendue a une entrée carrossable, commune avec la villa Soleil, et au couchant à la villa Soleil, à la villa Puslowska et à la villa de la Costa.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de cent cinquante mille francs, ci. 150.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le 2 décembre 1919.

Pour extrait :

Signé : ALEX. EYMIN.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

PURGE D'HYPOTHÈQUES LÉGALES

Aux termes d'un contrat reçu par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le trente et un juillet mil neuf cent dix-neuf, dont expédition transcrite au Bureau des hypothèques de Monaco le onze août mil neuf cent dix-neuf, volume 140, numéro 8, a été déposée au Greffe général des Tribunaux de la Principauté ce jourd'hui même,

M. César SETTIMO et M^{me} Pauline SANGIORGIO, son épouse, négociants en volailles, demeurant ensemble à Monaco, quartier de la Condamine, place d'Armes, ont acquis :

De M. Eugène-Pascal GINDRE, ingénieur, et M^{me} Mirian MESSIAH, son épouse, demeurant ensemble à Paris, rue de Liège, numéro 18,

Une maison, située à Monaco, quartier de la Condamine, à l'angle nord-est de la rue du Rocher et de la rue de la Colle, élevée d'un rez-de-chaussée à usage d'écurie et de deux étages divisés en appartements, occupant une superficie de quatre cent cinquante mètres carrés quatre-vingts décimètres carrés environ, portée au plan cadastral sous le n° 133 de la Section A, confinant : au levant, la rue du Rocher ; au couchant, partie à un passage particulier et partie à M. Blin ; au nord, la rue de la Colle ; et au midi, aux hoirs Biovés.

Cette acquisition a eu lieu moyennant le prix principal de cent dix mille francs, ci. 110.000 fr.

Pour l'exécution de ce contrat, domicile a été élu, par les parties, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné.

Avertissement est donné aux personnes ayant le droit de prendre, sur l'immeuble vendu, des inscriptions pour cause d'hypothèques légales, qu'elles devront requérir ces inscriptions dans le délai d'un mois de ce jour, à peine d'être déchues de tous droits.

Monaco, le deux juillet mil neuf cent dix-neuf.

Pour extrait :

Signé : ALEX. EYMIN.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE

(Première insertion.)

Suivant procès-verbal dressé par M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, le quatorze novembre mil neuf cent dix-neuf, M. Dominique-Pascal MORO, commerçant, demeurant à Monaco, s'est rendu adjudicataire, sur surenchère, d'un fonds de commerce de Buvette, dénommé *Bar de la Gare*, exploité à Monaco, quartier de la Condamine, avenue du Castelletto, n° 12, dépendant des successions des époux Michel ANDRÈS-REUSE, le dit fonds comprenant : la clientèle ou achalandage, le nom commercial ou enseigne et le droit au bail des lieux où le dit fonds est exploité.

Les créanciers des époux Andrès-Reuse, s'il en existe, sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement qui serait fait en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite adjudication, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 2 décembre 1919.

Signé : ALEX. EYMIN.

Étude de M^e ALEXANDRE EYMIN,
docteur en droit, notaire,
2, rue du Tribunal, Monaco.

ADJUDICATION de FONDS de COMMERCE
(Première Insertion)

Suivant procès-verbal aux minutes de M^e Alexandre Eymin, docteur en droit, notaire à Monaco, soussigné, en date du vingt-six décembre mil neuf cent dix-huit, M^{me} Honorine PALLANCA, veuve CIAIS, sommelière, demeurant à Beausoleil, quartier Saint-Joseph, s'est rendue adjudicataire, sur surenchère, d'un fonds de commerce de buvette et restaurant dénommé **Restaurant Buvette de l'Avenir**, exploité à Monaco, quartier de la Condamine, à l'angle de la rue de Millo et de la rue Terrazzani, dans un immeuble dit Villa du Pin, appartenant à M. Garant; le dit fonds saisi à l'encontre des époux Charles NANO et Marie POZZI, buvetiers, demeurant à Monaco.

Les créanciers des époux Nano-Pozzi sont invités, sous peine de ne pouvoir critiquer les paiements qui seraient faits en dehors d'eux, à faire opposition sur le prix de la dite adjudication, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Eymin, notaire soussigné, avant l'expiration d'un délai de dix jours à compter de la date de l'insertion qui fera suite à la présente.

Monaco, le 2 décembre 1919.

Signé : ALEX. EYMIN.

Étude de M^e LUCIEN LE BOUCHER
docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Deuxième Insertion.)

Suivant acte reçu par M^e Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, le dix-sept novembre mil neuf cent dix-neuf,

M. Yvan RONK, tailleur, demeurant à la Condamine (Principauté de Monaco), rue de Millo, n° 25,

A vendu à M. Emile-Benoît PALLIERE, tailleur, et à M^{me} Isabelle-Elise DESPAIGNE, son épouse, demeurant ensemble à Joinville-le-Pont (Seine), actuellement à Monaco, rue de Millo, n° 22,

Le fonds de commerce de marchand tailleur que M. Ronk exploitait et faisait valoir à Monaco, rue des Princes, n° 11.

Le fonds vendu comprend : la clientèle et l'achalandage y attachés, le nom commercial, l'enseigne, le droit aux baux des lieux où ce fonds est exploité, l'outillage, le matériel, les différents objets mobiliers servant à son exploitation, les marchandises se trouvant en magasin.

Avis est donné aux créanciers de M. Ronk, s'il en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, dans le délai de dix jours à compter du jour de la présente insertion au domicile à cet effet élu à Monaco, en l'étude de M^e Lucien Le Boucher, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 2 décembre 1919.

Signé : Lucien LE BOUCHER.

Étude de M^e LUCIEN LE BOUCHER
docteur en droit, notaire
41, rue Grimaldi, Monaco.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu par M^e Lucien Le Boucher, docteur en droit, notaire à Monaco, le dix-neuf novembre mil neuf cent dix-neuf,

M. Sébastien CROVETTO, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, rue des Oliviers, n° 8,

A vendu à M. Dominique-Pierre NOVARESE, maître d'hôtel, demeurant à Beausoleil, rue des Ecoles, n° 4,

Le fonds de commerce de restaurant, bar et vins en gros et détail que M. Crovetto exploitait à Monte-Carlo, rue des Oliviers, n° 8.

Le fonds vendu comprend : la clientèle et l'achalandage y attachés, le nom commercial, l'enseigne, les différents objets mobiliers et les ustensiles servant à son exploitation, les marchandises se trouvant en magasin.

Avis est donné aux créanciers de M. Crovetto, s'il

en existe, d'avoir à former opposition sur le prix de la vente, dans le délai de dix jours à compter du jour de la présente insertion, au domicile à cet effet élu, à Monaco, en l'étude de M^e Lucien Le Boucher, sous peine de ne pouvoir critiquer le paiement effectué en dehors d'eux.

Monaco, le 2 décembre 1919.

Signé : LUCIEN LE BOUCHER.

CESSION DE FONDS DE COMMERCE
(Deuxième Insertion)

Suivant acte sous seing privé, en date du 23 septembre 1919, enregistré, M^{me} Malbilde RANGHIASCI a vendu à M^{me} Marie Louise-Reine TOURNIER, demeurant à Nice, 35, rue Gioffredo, le fonds de commerce d'hôtel pension dénommé : *Pension Villa Suzanne*, qu'elle faisait valoir à Monte Carlo, 5, boulevard Pereira.

Les créanciers de M^{me} Ranghiasci, s'il en existe, sont invités à faire opposition, au fonds vendu, dans les délais légaux, à peine de foreclusion.

Société Anonyme du Grand-Hôtel de Londres
à Monte-Carlo

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme du Grand-Hôtel de Londres sont convoqués en Assemblée Générale ordinaire, le mercredi 17 décembre 1919, à 15 heures, au siège social, à Monte-Carlo.

ORDRE DU JOUR :

- 1° Rapport du Conseil d'Administration ;
- 2° Rapport des Commissaires des Comptes ;
- 3° Approbation, s'il y a lieu, des comptes au 31 août 1919 ;
- 4° Quitus à donner aux Administrateurs et en particulier à M. Kaiser, administrateur démissionnaire ;
- 5° Nomination de cinq Administrateurs ;
- 6° Nomination des Commissaires des Comptes et fixation de leurs attributions ;
- 7° Ratification de divers baux ;
- 8° Autorisation éventuelle à donner à un Administrateur de traiter une affaire de location avec la Société.

Ont le droit de prendre part à l'Assemblée Générale, les propriétaires de dix actions au moins et ceux qui, par suite de groupement, représentent ce nombre d'actions.

Les propriétaires d'actions et ceux qui usent du droit de groupement, devront déposer leurs titres au siège social ou dans une banque de la Principauté ou de Beausoleil, au moins trois jours avant l'Assemblée Générale. Le reçu de dépôt sera présenté au moment de la signature de la liste de présence.

Le Conseil d'Administration.

Société Anonyme du Grand-Hôtel de Londres
à Monte-Carlo

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Anonyme du Grand-Hôtel de Londres à Monte-Carlo sont convoqués en Assemblée Générale extraordinaire, le mercredi 17 décembre 1919, à 16 heures, au siège social, à Monte-Carlo.

ORDRE DU JOUR :

- Modification aux statuts ;
- Suppression de l'article 40.

Le Conseil d'Administration.

Société Anonyme
de l'Hotel et du Restaurant de l'Hermitage à Monaco
Section de Monte Carlo

AVIS DE CONVOCATION

Messieurs les actionnaires de la Société anonyme de l'Hotel et du Restaurant de l'Hermitage sont convoqués en Assemblée générale ordinaire le samedi 27 décembre 1919, à 2 heures de relevée, au siège social, Hôtel de l'Hermitage.

ORDRE DU JOUR :

- Rapport du Conseil sur les affaires des exercices de novembre 1915 à novembre 1919 ;
- Rapport des Commissaires des comptes ;
- Examen des comptes et leur approbation ;
- Questions diverses ;
- Nomination des Commissaires des comptes pour l'exercice 1919-1920 ; rémunération.

Étude de M^e LUCIEN LE BOUCHER,
Docteur en droit, notaire,
41, Rue Grimaldi, Monaco.

SOCIÉTÉ DU MADAL
Siège à Monaco

CONVOCATION

Les Actionnaires de la Société du Madal sont priés d'assister à l'Assemblée Générale Extraordinaire qui sera tenue le 31 décembre prochain, au siège social, à Monaco.

ORDRE DU JOUR :

Augmentation du capital.

Les possesseurs de titres au porteur devront déposer leurs actions, avant le 22 décembre, au siège de la Société, à Monaco.

Monaco, le 28 novembre 1919.

Le Conseil d'Administration.

SOCIÉTÉ ANONYME
DES

BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS
A MONACO

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la SOCIÉTÉ ANONYME DES BAINS DE MER ET DU CERCLE DES ÉTRANGERS, A MONACO, sont informés que l'Assemblée Générale extraordinaire, convoquée pour le 29 novembre 1919, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 43 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion extraordinaire qui aura lieu le **Lundi 29 décembre 1919, à 10 heures et demie du matin, au Siège de la Société, à Monaco.**

ORDRE DU JOUR :

- 1° Vérification de la sincérité des souscriptions à l'augmentation du Capital ;
- 2° Confirmation de cette augmentation ;
- 3° Régularisation des modifications aux Statuts (art. 5, 6 et 52 des Statuts).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE DU PARK-PALACE
de Monte Carlo

AVIS

Messieurs les Actionnaires de la Société Immobilière du Park-Palace de Monte Carlo sont informés que l'Assemblée Générale extraordinaire, convoquée pour le 25 novembre 1919, n'a pu avoir lieu par suite de l'insuffisance du nombre d'actions déposées.

Conformément à l'article 33 des Statuts, les Actionnaires sont convoqués à une nouvelle réunion extraordinaire qui aura lieu le **Lundi 29 décembre 1919, à 2 heures et demie de l'après-midi, au Siège de la Société, Park-Palace, à Monte Carlo.**

ORDRE DU JOUR :

- 1° Vérification de la sincérité des souscriptions à l'augmentation du Capital ;
- 2° Confirmation de cette augmentation ;
- 3° Régularisation des modifications aux Statuts (Art. 7 des Statuts).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

L'Administrateur-Gérant : L. AUREGLIA.

Imprimerie de Monaco. — 1919.